



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'Ille sur Tet
SEANCE DU 20 MAI 2026

Date de convocation :
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TÉCHÉNÉ Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, LISCIO Olivier, PEREZ Laure, CARDON Didier, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. VILARDELL Jean-Pierre (pouvoir à Mme GILI Valérie),

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/38 : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROUSSILLON CONFLENT.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 avril 2026,

CONSIDERANT que, dans le cadre d'un travail de mise à jour des statuts de la Communauté de Communes, une version révisée a été adoptée par délibération communautaire le 8 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'à la suite d'une réunion de travail avec les services de la Préfecture, ainsi que d'un examen approfondi des arrêtés préfectoraux relatifs aux compétences de la Communauté de communes, il a été constaté que la version actuelle des statuts comportait encore quelques imperfections ;

CONSIDERANT qu'au regard des actes réglementaires existants, la nécessité d'apporter des ajustements complémentaires afin de garantir la parfaite conformité juridique et la cohérence d'ensemble des statuts et de leur recueil a été mise en évidence,

Dans ces conditions, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle révision des statuts. Cette révision a été approuvée par le conseil communautaire le 21 avril 2026.

Par conséquent, la commune dispose désormais d'un délai de trois mois pour valider cette modification.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte les statuts de la Communauté de communes tels que présentés en annexe,

CHARGE le Maire de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 MAI 2026

Le Maire,



Alain FABRESSE